

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2011

Membres présents : Mmes VIROULAUD, DE LA IGLESIA et ARSIGNY MM. MINEUR, ROCHE, BARTAL, TIRARD-BOIS, SANDEAU. Arrivée de Monsieur BARDE à 22 h.

Membres excusés : MM. CHRISTOFLOUR, BIOT et GIRON,

Membres absents : Mme DUCHESNE, MOLLINE, CHARLESWORTH.

Monsieur BARTAL est élu secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire fait part des remerciements de la famille BARRIERE suite aux condoléances émises au nom du conseil municipal suite au décès de Madame Jeanne Albertine BARRIERE.

### DELIBERATION TARIFS CANTINE 2011

Madame le Maire rappelle la décision du 26 août 2008 de fixer le prix du repas de la cantine à 2 € pour les enfants et 3 € pour les adultes et de définir les conditions d'exonération des repas : jours de grève et si l'absence de l'enfant est supérieure à 4 jours consécutifs. Elle propose de laisser les tarifs inchangés mais d'exonérer les repas dès le premier jour d'absence à l'école. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### DELIBERATION VENTE CHEMIN RURAL A MONSIEUR LAMARQUE

Il est donné lecture de la lettre de Monsieur LAMARQUE Guy qui souhaite acquérir le chemin rural actuellement impraticable passant devant les propriétés de Madame BOMBARD et de Monsieur DESROCHES. Après étude et en avoir délibéré, le conseil municipal propose de lui vendre uniquement la partie le confrontant et demande à madame le Maire de se rapprocher des autres riverains afin de savoir s'ils sont intéressés par la suite du chemin.

### DELIBERATION VENTE PIANO

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame PERES Agnès se proposant d'acheter le piano se trouvant à l'école. Compte tenu des nombreux frais de restauration nécessaires (restauration des bois, changement de certaines touches, accordage...), elle propose un prix d'achat de 150 €. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

### DELIBERATION ADHESION AU SERVICE D'ARCHIVES DU CDG24 :

Madame le Maire rappelle les obligations de la commune en matière de conservation des archives et fait savoir à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, dans le cadre de ses missions facultatives et à leur demande, ouvre aux collectivités locales un service d'aide à la gestion des archives.

Dans ce cadre, il peut effectuer :

- Tris et classement des documents d'archives,
- Formation et conseils en archivage auprès du personnel de la collectivité,
- Exploitation et valorisation du patrimoine archivistique
- Suivi et remises à jour régulières du classement mis en place.

L'ensemble de ces prestations sera assuré à la collectivité moyennant une participation journalière de 160 €, intervention sur site.

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, décide d'adhérer à ce service facultatif.

### DELIBERATION REFORME TERRITORIALE :

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les propositions n°60, 65 et 104 concernant les syndicats auxquels adhère la commune. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, se prononce pour les propositions suivantes :

- Proposition 60 « Fusion du syndicat mixte d'assainissement de la plaine du Bas Montravel et du Sivom à la carte d'assainissement de la plaine de La Force » : APPROBATION 3 - ABSTENTION 5
- Proposition 65 « Fusion du Siaep de Vélines avec le Siaep de Saint Pierre d'Eyraud » : APPROBATION 8
- Proposition 104 « Dissolution du syndicat intercommunal de ramassage scolaire de Vélines » : CONTRE 7 - ABSTENTION 1

D'autre part, Madame le Maire donne lecture des différents courriers reçus concernant cette réforme : Syndicat de ramassage scolaire de Vélines, Dfci du landais, Siat de Gurson (lac de Gurson).

Elle indique que suite à la délibération du mois de juin 2011 se prononçant contre la fusion des communautés de communes du Gursonnais avec celle de Montaigne Montravel, elle a écrit à Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays foyen afin de savoir si cette collectivité serait prête à nous accueillir.

### QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le donne le compte rendu de la dernière réunion du Cias (comité intercommunal d'action sociale) de Villefranche de Lonchat. Une nouvelle réunion est prévue le 31 août 2011.

- Madame le maire explique qu'elle a reçu le 18 juillet 2011 Madame LIPSKI venue déposer une lettre de la Boulangerie « Au vieux Four » demandant la mise en place de deux arrêts-minute. Madame le maire lui a donné son accord et a entrepris les démarches pour rencontrer une personne spécialisée dans ce domaine et commander les panneaux règlementaires. Le lendemain, lors de la réunion du Cias, Monsieur BOIDE lui a remis une lettre l'informant que Monsieur et Madame LIPSKI l'avaient interpellé pour la mise en place d'arrêt-minute. Il lui a indiqué que la communauté de communes se chargerait du dossier et commanderait les panneaux. Le maire prendra l'arrêté en même temps que l'installation de ceux-ci.

Le conseil municipal déplore cette attitude qui a pour conséquence le ralentissement de la gestion communale.

- Madame le Maire demande à Monsieur MINEUR quel est l'avancement du dossier concernant la reprise du réseau d'eau pluviale devant chez Monsieur Chris DAVET. Il indique qu'il s'est rendu sur place avec Monsieur le Président de la communauté de communes mais qu'à ce jour il n'a pas de réponse quant à savoir si ces travaux ont été ou non déjà facturés à ladite communauté lors des travaux de la traversée du bourg. Madame le Maire rappelle qu'elle s'est engagée auprès de Monsieur DAVET pour que les travaux soient réalisés avant la fin du mois de septembre 2011. Monsieur MINEUR indique qu'il appellera la communauté de communes du gursonnais dès demain.

- Chemin rural de Favereau : Madame le Maire indique qu'elle a reçu de la Direction des Routes et du Patrimoine Paysager l'avis défavorable pour la demande d'accès à la route départementale 32 par le chemin rural car les distances de visibilité ne respectent pas le règlement départemental de la voirie. Une copie sera transmise à Monsieur et Madame SZLOVIK.

- Lecture de la lettre commune des quatre députés de la Dordogne pour interpeler le ministre de l'agriculture sur la sécheresse 2011.

- Remplacement de l'abbé Alain POULTER par l'abbé Jean TORCEL à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

- Résultat des mesures des champs électromagnétiques sous la ligne haute tension. Les lignes présentent des valeurs très largement inférieures aux limites imposées par la réglementation en vigueur en matière d'exposition du public aux champs électriques et électromagnétiques.

- Jeux pour la cour de l'école : Madame le maire a demandé plusieurs devis. Le conseil municipal demande que les enseignants soient concertés avant tout achat. Les employés communaux se chargeront de peindre deux marelles dans la cour de l'école

- Monsieur MINEUR et Madame ARSIGNY ont visité le presbytère le 3 août 2011 avec Monsieur BOUTIN qui souhaitait faire une proposition d'achat. Ils indiquent que ce bâtiment s'abîme et est très dégradé. La commune n'ayant pas les moyens financiers pour restaurer ce bâtiment, il convient de trouver une solution rapidement. Monsieur BARTAL va se renseigner pour des aides aux financements d'un projet.

- Monsieur AMRAOUI a établi un devis pour installer un coffret avec des prises électriques aux normes à l'extérieur de la salle des fêtes. Le coût est estimé à 813,28 €TTC. Le conseil municipal donne son accord.

- Madame le maire a déposé plainte à la gendarmerie car la porte du wc extérieur de la salle des fêtes a été cassée à coups de pied. Elle propose de la remplacer par une porte métallique. Le conseil donne son accord.

- Monsieur BARTAL demande si le conseil général a donné des dates pour la mise en sécurité du Petit Paris car le carrefour est très dangereux. Madame le Maire doit prendre contact dès le lendemain (26/08/11).

- Monsieur MINEUR indique qu'il y aura lieu de restaurer le pont ancien situé dans les bois du pré Beylot.

- Monsieur ROCHE fait le point sur le conflit opposant deux riverains pour l'implantation d'un poteau télécom à Monmoreau.

- Monsieur BARDE indique qu'un poteau télécom est cassé au carrefour de Jarrige et que les fils se décrochent régulièrement et pendent à hauteur d'homme. Bien que cela a déjà été signalé à France Télécom, une nouvelle demande sera faite dès demain (idem au Brandeau et à Bricabeau).

- Un panneau « stop » va être implanté à la route du cimetière au carrefour de la rue des écoles.